



Missionnaires de la Très Sainte Eucharistie

B.P. 540 / 83470 Saint-Maximin-la-Ste-Baume / France

<https://missionnaires-eucharistie.fr> / coordonateur@missionnaires-eucharistie.fr

MISSION DE RELANCE

De quoi s'agit-il ?

C'est une nouvelle mission d'un week-end, sur une paroisse adoratrice, où les 'Missionnaires de la Très Sainte Eucharistie' (MSE) reviennent prêcher sur l'adoration eucharistique afin de susciter un nouvel élan spirituel chez les adorateurs.

Pourquoi ?

Votre paroisse vit de la grâce de l'adoration permanente depuis plusieurs mois. Malgré les fruits spirituels, l'expérience montre qu'une chapelle d'adoration est un lieu de vrai combat spirituel et qu'il faut sans cesse veiller à affermir la foi des adorateurs en les encourageant à persévérer au-delà des découragements inévitables. Certains adorateurs perdent leur ferveur première, d'autres doutent de l'importance de rester fidèle à un engagement hebdomadaire, d'autres déménagent... Souvent l'équipe des responsables doit être renouvelée. Pour remédier à cela, nous proposons de vous aider par une mission de relance.

Quand ?

Cette mission paraît opportune tous les deux ou trois ans. Certains signes, comme un essoufflement des adorateurs ou des difficultés à couvrir les heures de nuit, révèlent l'urgence d'une telle mission de relance. Le curé ou son coordinateur est invité à contacter les « MSE » pour discerner le bien-fondé d'une telle mission.

En pratique

1. Après avoir perçu l'importance d'une telle mission, après en avoir parlé au conseil pastoral, le curé demande au coordinateur de nous contacter par email sur coordonateur@missionnaires-eucharistie.fr (préciser la situation, les horaires des messes dominicales, l'enjeu et des dates pour une éventuelle mission de relance de notre part)
2. Nous proposerons alors une date pour une mission de relance. Nous vous indiquerons le nom du prêtre MSE qui viendra faire la mission, son mail et son téléphone. Un second prêtre MSE se rendra disponible, si nécessaire, en fonction du nombre des messes dominicales.
3. Il est important ensuite que le curé appelle le prêtre MSE pour vérifier les détails pratiques (le déroulé de la mission, le logement du MSE, les questions logistiques, le transport, la communication de la mission, le déroulé de la mission :
 - Les messes prêchées par un MSE (nous n'avons pas besoin de concélébrer toutes les messes, mais nous pouvons partir après l'homélie pour donner le message au maximum de messes)
 - La distribution des invitations pendant les messes (essentielle pour obtenir des nouveaux adorateurs)
 - Une réunion d'organisation pour faire le point avec les responsables et les encourager (jour, heure)
 - Une conférence ou une journée eucharistique pour la formation des adorateurs.

Une journée eucharistique ?

Dans certaines paroisses, nous proposons une formation d'une journée, une recollection. Cette Journée Eucharistique a lieu le samedi. Le programme peut être le suivant (à alléger ou modifier par le curé).

9h30 Chapelet / 10h Enseignement 1 / 11h Messe / 12h Repas tiré du sac / 13h30 Enseignement 2 / 14h15-16h : Adoration – Confessions - Bénédiction personnelle avec le Saint Sacrement

Après la mission

- Le coordinateur nous enverra un bilan de la mission par email, ceci afin de nous aider à faire le suivi de la paroisse adoratrice.
- Rembourser les MSE pour les frais de déplacements (train, avion, parking, km...). **Par ailleurs, les dons sont indispensables à la mission de la communauté et à la formation des futurs missionnaires !**

Merci de consulter notre site internet pour toute information complémentaire (section « Mission paroissiale »)



Missionnaires de la Très Sainte Eucharistie

B.P. 540 / 83470 Saint-Maximin-la-Ste-Baume / France

<https://missionnaires-eucharistie.fr> / coordonateur@missionnaires-eucharistie.fr

PRINCIPES DE L'ADORATION PERPÉTUELLE EUCHARISTIQUE

1. L'adoration eucharistique perpétuelle est rendue possible lorsque des fidèles, principalement laïcs, s'engagent à adorer le Très-Saint-Sacrement, exposé jour et nuit dans un ostensor, sans interruption.¹
2. L'adoration perpétuelle est un don de Dieu à son Église pour notre temps. Lorsque ce don est accueilli comme tel, il apporte de grands bénéfices spirituels à la communauté et devient une source de fruits et de grâces. Lorsque les adorateurs s'engagent à adorer à tour de rôle, l'adoration ne peut être perçue comme une dévotion privée, mais elle devient une œuvre d'intercession de l'église locale et une « *prière aux dimensions du monde, un service éminent pour l'humanité* ».²
3. L'adoration perpétuelle n'est pas un mouvement, mais une action de l'Église, encouragée et réclamée par le Magistère.³
4. Il s'en suit que toute l'Église, à travers ses réalités paroissiales et ses mouvements ecclésiaux, est appelée à y participer.
5. La mise en place de l'adoration perpétuelle eucharistique peut s'organiser, soit sur une ville ou un diocèse à la demande d'un évêque, soit sur une paroisse à la demande d'un curé.
6. L'adoration perpétuelle eucharistique n'a pas pour but de se substituer à d'autres modalités d'adoration, ni à remplacer d'autres lieux d'adoration. Au contraire, comme le montre l'expérience, là où l'adoration perpétuelle est établie, l'adoration eucharistique se répand dans les lieux de culte environnants.
7. La chapelle d'adoration perpétuelle est une oasis de paix où les adorateurs viennent puiser de nouvelles forces : « *Venez à moi, vous tous qui peinez et ployez sous le poids du fardeau, et moi je vous soulagerai* » (Mt 11, 28) et faire une pause dans la course effrénée de leurs activités en se mettant face à la présence divine : « *Arrêtez-vous et sachez que je suis Dieu* » (Ps 46, 11).
8. Les adorateurs sont invités à s'engager à une heure d'adoration hebdomadaire. Grâce à leur régularité, la chapelle d'adoration peut rester ouverte à toute personne de passage. En tant que gardiens zélés de l'Eucharistie, ils veillent à ne jamais laisser le Saint-Sacrement seul.
9. Par le moyen de l'adoration perpétuelle, le Seigneur appelle, de sa demeure eucharistique, chaque personne, sans aucune exception.
10. Les personnes sont appelées individuellement à participer à l'adoration perpétuelle. Par cette démarche, ils répondent, d'abord et librement, au premier commandement : « *C'est le Seigneur ton Dieu que tu adoreras, et à Lui seul tu rendras un culte* » (Mt 4, 10). Ensuite, pour chaque adorateur, « *l'acte d'adoration en dehors de la messe prolonge et intensifie ce qui est réalisé durant la célébration liturgique elle-même* ».⁴
11. La chaîne ininterrompue d'adorateurs a pour seul et ultime but d'adorer le Saint-Sacrement jour et nuit. Par le moyen de l'adoration perpétuelle, la communauté rend l'honneur et la gloire qui revient au Seigneur : « *Digne est l'agneau immolé de recevoir l'honneur, la louange et la gloire* » (Ap 5, 12) dans une « *adoration incessante* » (Ap 7, 15) pour « *tout ce qu'il a fait pour notre salut* » (Ap 5, 9).
12. Même si les personnes sont appelées individuellement, elles forment une fraternité eucharistique, une communauté de foi et d'amour autour de Jésus dans l'Eucharistie, sacrement et lien d'unité.
13. La prière d'adoration se déroule dans le silence, soulignant la majesté de la présence divine (*shekina*), favorisant un climat de prière et de respect des adorateurs présents. C'est aussi faciliter l'intériorité, l'écoute du Seigneur et une authentique rencontre avec lui.
14. Les personnes appelées à agir comme responsables de l'adoration sont toujours au service de l'Église. Avec grand soin, elles veillent d'une part au bon fonctionnement de l'adoration perpétuelle, s'assurant que la chaîne d'adoration demeure ininterrompue, et d'autre part, elles participent, en lien avec le curé, à la formation de leurs frères adorateurs.

¹ Sauf le vendredi saint, le samedi saint ou lorsque la messe est célébrée dans la chapelle.

² Jean Paul II, Lettre à Mgr Albert Houssiau, diocèse de Liège, à l'occasion du 750^{ème} anniversaire de la « Fête-Dieu ».

³ Cf. la lettre de la Congrégation du Clergé, encourageant une maternité spirituelle pour les prêtres par la prière d'adoration continue. L'adoration perpétuelle a déjà été encouragée dans *Redemptionis Sacramentum* (#134, 136, 140, 141) et dans *Sacramentum Caritatis* (# 66, 67).

⁴ Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis*, # 66.